



Améliorer & moderniser
DIGNE-LES-BAINS

**Réhabilitation
du parking souterrain
Gassendi
&
aménagement des
espaces publics de la
Place Général de Gaulle
et du Cours des Arès**

Lundi 17 juin 2019



1. UNE PLACE ET UN PARKING A RENOVER

a. UN HISTORIQUE

Le parking souterrain Gassendi a été inauguré en août 1988. D'une capacité initiale de 280 places de stationnement, ce parking a été construit par la SETEX dans le cadre d'un contrat de concession de construction et d'exploitation. En 1990, un sinistre important au niveau du deuxième sous-sol est apparu: le radier étanche de ce niveau, épais et fortement ferrillé, a fléchi et s'est soulevé par l'effet des sous-pressions hydrostatiques. Depuis, le deuxième sous-sol est régulièrement inondé par des eaux d'infiltration qui sont à l'origine de désordres structurels. Le deuxième sous-sol est donc inexploitable et inexploité depuis 30 ans et prive la commune de 140 places de stationnement souterrain.

Par ailleurs, actuellement, cet ouvrage semi-enterré ne répond plus dans son ensemble aux normes de sécurité en vigueur : les conformités incendie (désenfumage et sorties de secours) ne sont pas atteintes pour la capacité du parking. La capacité de stationnement est par conséquent réduite à 69 places sur l'étage exploitable (R-1). De même, il ne répond pas aux normes PMR.

La commune, après le sinistre apparu au deuxième sous-sol, a engagé une action judiciaire contre l'architecte concepteur du parking. Suite à l'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 3 avril 2003 opposant la commune à Roger Sauvageon, architecte et les compagnies d'assurance AXA Assurances et CGU Insurance PLC devenue AVIVA, la commune de Digne-les-Bains a perçu en décembre 2003 une indemnisation de 202 528,21 € TTC soit 170 765,77 € HT (TVA à 18,6%). Cette somme est issue du rapport d'expertise de M. Thévenin (expert désigné par le Tribunal administratif de Marseille) de 1991.

b. UNE PLACE DEGRADEE

Au-delà des infiltrations pénalisantes pour le parking souterrain, l'ensemble de ce site est actuellement très dégradé. Sur la place, le parking est habillé en façade d'une fontaine qui n'est plus en fonction depuis très longtemps et de gradins en béton assez imposants et très dégradés qui rendent l'accès au cours des Arès complexe. Au sommet de la fontaine, le socle de la statue Gassendi impose fortement sa présence par le rehaussement de son socle dû à son déplacement sur la place et l'absence de végétal en fond.

2. UNE VOLONTE FORTE

« Je souhaitais voir aboutir deux priorités avant la fin de ce mandat : la première était de rénover le palais des congrès. C'est fait. La seconde était de terminer l'aménagement de la place du Général-de-Gaulle et de remettre en état son parking souterrain parce qu'il s'agit de la place principale de notre ville et que son aspect actuel n'est pas satisfaisant pour la dynamique commerciale et touristique du centre-ville et pour le cadre de vie des habitants.

*Parce que notre ambition et volonté sont fortes pour cette ville, nos objectifs sont clairs : **conforter la dynamique commerciale du centre-ville, accroître l'attractivité de la ville, préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie et valoriser les espaces publics en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.** Et ces travaux tendent à répondre à ces objectifs.*

Nous avons vendu des baux à Habitations de Haute Provence afin d'investir les sommes obtenues dans ces deux chantiers majeurs. Puisque nous avons de quoi les financer, il n'y avait plus aucune raison, selon moi, de différer les travaux de la place, même si je suis consciente de l'impact qu'ils risquent d'avoir sur les riverains, commerçants et visiteurs.

Les échéances électorales qui approchent ne constituent pas, de mon point de vue, un motif valable pour retarder des travaux que les Dignois et les Dignaises attendent depuis longtemps. La mise aux normes de ce parking fait suite à d'importants désordres structurels survenus peu après son ouverture en 1988 et qui réduisent son fonctionnement actuellement à seulement 25 % de ses capacités.

Le dossier du parking est ancien et complexe. Mais nous l'avons appréhendé étape par étape et avons surmonté les obstacles un à un (juridique, technique et financier). Nous sommes prêts.

Nous allons tout mettre en œuvre pour limiter autant que possible la gêne occasionnée par les travaux. Pour offrir de nouvelles possibilités de stationnement à proximité du centre-ville, nous allons réhabiliter la friche

industrielle de l'usine à gaz pour en faire un parking gratuit, « le parking de la Grande Fontaine », ce qui, je l'espère redynamisera le quartier du Bourg et le haut du boulevard Gassendi.

Concernant la place Général de Gaulle, nous avons revu le projet d'aménagement pour obtenir un résultat moins minéral, plus vivant, conservant le lien avec notre patrimoine.

Le traitement de sol proposé pour les places fait référence aux éléments patrimoniaux et culturels de la commune et aux axes de développement touristiques souhaités pour l'avenir. Ainsi, la géologie, l'art et l'eau sont des thèmes emblématiques.

L'enjeu est aussi de freiner l'offre de stationnement de surface qui génère une pollution visuelle mais aussi une perte d'espace de lieu de vie et de rencontre et une perte d'emprise pour les modes doux de déplacements (marche et vélo).

Il est en effet essentiel que cette place retrouve le cachet qu'elle mérite. Nous avons sollicité votre avis en la matière, suivant une démarche de démocratie participative.

Les travaux vont donc commencer.

Cette période sera peut-être difficile pour certains d'entre vous. Mais l'enjeu, je le crois, en vaut la peine. »

Patricia GRANET-BRUNELLO

Maire de Digne-les-Bains

Présidente de Provence Alpes Agglomération

Conseillère départementale

3. UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE « A NOUS LA PLACE ! »

Pour connaître les attentes des Dignoises et des Dignois sur le futur réaménagement de la place, les citoyens ont été conviés à participer à « À nous la place », deux samedis consécutifs de réflexion citoyenne, en février. Ces échanges ont permis à la municipalité de recueillir leurs avis. Début mars, ils ont eu la primeur de la présentation du projet finalisé. Un petit groupe de personnes ayant participé à ce processus a été invité à suivre le chantier avec les services municipaux.



4. UN PROJET PLEINEMENT « ACTION COEUR DE VILLE »

Consciente des enjeux, la municipalité a engagé depuis 2014 de nombreux projets visant à l'attractivité du centre-ville. Beaucoup sont terminés. D'autres sont en préparation et certains sont intégrés au dispositif « Action Coeur de Ville » comme celui-ci.

Qu'elles soient portées par la Ville, l'Etat, Provence Alpes Agglomération, le Département, les associations ou citoyens, etc, pas moins de **55 actions** ont été lancées.

55 actions pour le centre-ville

LES ACTIONS

LES ACTIONS INITIÉES (terminées et en cours)

1 Les actions globales :

- Mise en œuvre de la vidéoprotection en centre-ville (travaux à partir de 2019)
- Une fiscalité allégée pour les activités économiques dans les rues du quartier « politique de la ville » (exonération de Cotisation Foncière des Entreprises)
- Renforcement des animations en centre-ville (Marché et festivités de Noël, festival du jeu, forum des associations sur le Boul'...)
- Aide financière auprès de l'association des commerçants Cœur de ville
- Création d'une bourse des locaux vacants du centre-ancien par la CCIT
- Lancement de Wifi Digne, le wifi public gratuit sur la place Général de Gaulle et la gare routière
- Création d'une équipe des services techniques municipaux dédiée au centre-ville
- Etude de centralité (2017)
- Travaux d'accessibilité des services publics municipaux
- Travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti communal (école Joseph Reinach, Hôtel de ville,...)
- Aide des particuliers au ravalement de façades
- Travaux d'embellissement par l'harmonisation des peintures des ferronneries du mobilier urbain
- Instauration de la zone bleue (stationnement gratuit) sur le bd Gassendi, cours des Arès et la place de la Barlette
- Implantation de bornes de recharge électrique par le SDE
- Des bons cadeaux de stationnement pour les clients fidèles offerts par l'association des commerçants Cœur de Ville
- Création d'un concours de fleurissement en centre-ancien

- 2 Réhabilitation du Palais des Congrès
- 3 Ouverture de la Maison de Santé Irène Joliot-Curie
- 4 Ouverture de la Maison des Jeunes des Etudiants (MJE)
- 5 Ouverture de Diniapolis, l'espace dédié à l'entreprise sur le bd Victor Hugo
- 6 Création d'une boutique à l'essai dans la rue de l'Hubac (nov. 2018)
- 7 Réhabilitation de la Maison d'Alexandra David Neel
- 8 Etude d'aménagement et de développement du Musée Promenade
- 9 Développement d'une application de réalité augmentée à la crypte archéologique
- 10 Réhabilitation du Palais de Justice par l'Etat
- 11 Réhabilitation de la place du marché et de la rue Jeu de Paume
- 12 Requalification des remparts et de la place Haute-ville
- 13 Création d'un cheminement piétonnier sur le bd Martin Bret
- 14 Rénovation du parvis du cinéma
- 15 Requalification de la place Juiverie grâce à un chantier citoyen
- 16 Chantiers citoyens en centre-ancien (cadran solaire, circuit d'Etoile de Saint-Vincent...) par l'association A Cœur de Digne
- 17 Restauration du campanile de la cathédrale Saint-Jérôme par l'Etat
- 18 Nouvelle aire de jeux pour enfants au parc Louis Jouvot
- 19 Ouverture de l'Evo Bike Park

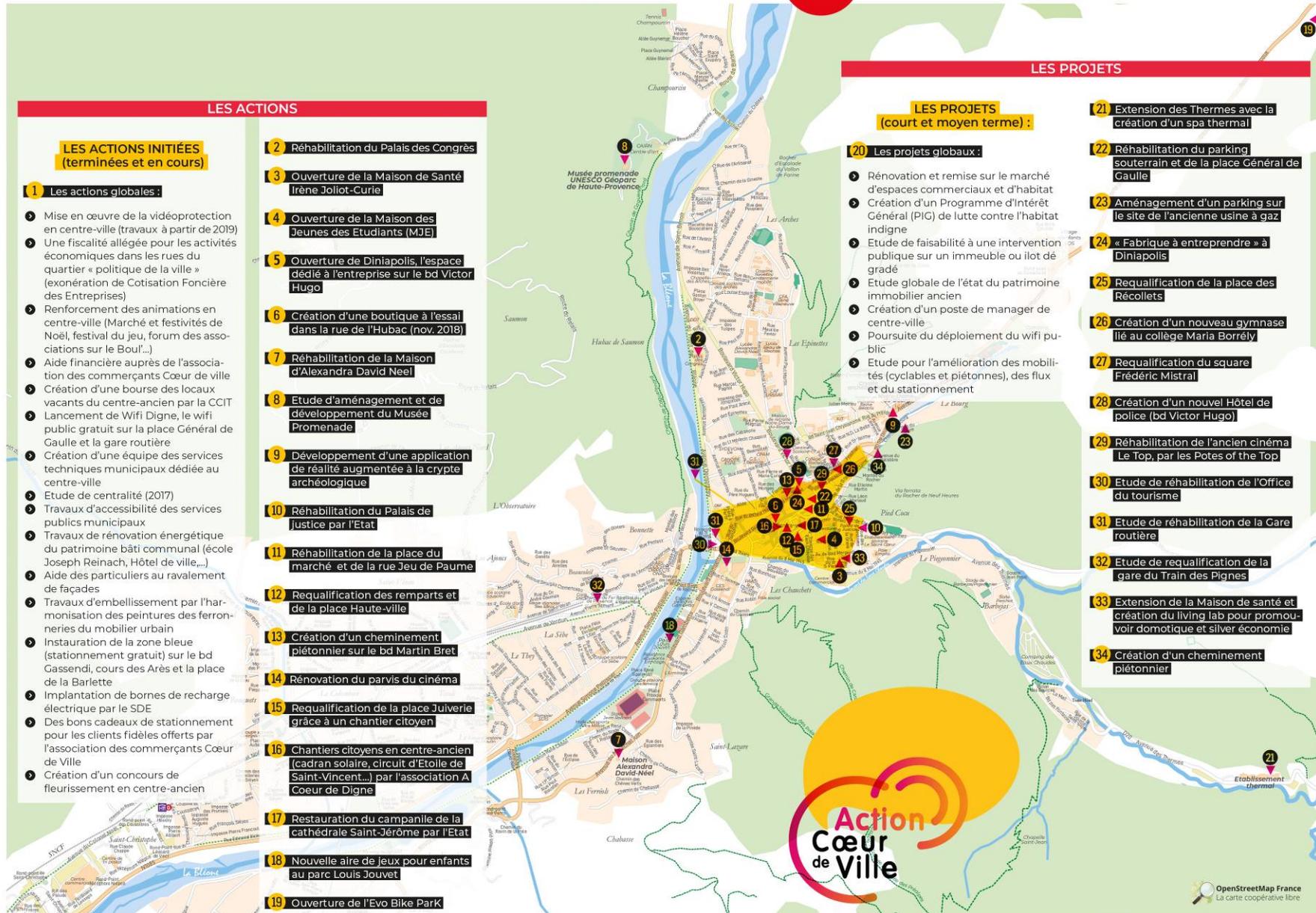
LES PROJETS

LES PROJETS (court et moyen terme) :

20 Les projets globaux :

- Rénovation et remise sur le marché d'espaces commerciaux et d'habitat
- Création d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne
- Etude de faisabilité à une intervention publique sur un immeuble ou îlot de gradé
- Etude globale de l'état du patrimoine immobilier ancien
- Création d'un poste de manager de centre-ville
- Poursuite du déploiement du wifi public
- Etude pour l'amélioration des mobilités (cyclables et piétones), des flux et du stationnement

- 21 Extension des Thermes avec la création d'un spa thermal
- 22 Réhabilitation du parking souterrain et de la place Général de Gaulle
- 23 Aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne usine à gaz
- 24 « Fabrique à entreprendre » à Diniapolis
- 25 Requalification de la place des Récollets
- 26 Création d'un nouveau gymnase lié au collège Maria Borrély
- 27 Requalification du square Frédéric Mistral
- 28 Création d'un nouvel Hôtel de police (bd Victor Hugo)
- 29 Réhabilitation de l'ancien cinéma Le Top, par les Potes of the Top
- 30 Etude de réhabilitation de l'Office du tourisme
- 31 Etude de réhabilitation de la Gare routière
- 32 Etude de requalification de la gare du Train des Pignes
- 33 Extension de la Maison de santé et création du living lab pour promouvoir domotique et silver économie
- 34 Création d'un cheminement piétonnier



5. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La place Général de Gaulle et le Cours des Arès forment les espaces publics majeurs du cœur de la ville de Digne-les-Bains.

Situé à deux pas de l'hôtel de ville, entre le centre historique et les quartiers, ce projet de requalification revêt une dimension urbaine importante car il se trouve à la croisée de deux axes majeurs et à l'intersection de plusieurs perspectives monumentales.

La commune souhaite donc engager simultanément :

- la réhabilitation du parking souterrain Gassendi
- la requalification des espaces publics de la place Général de Gaulle et du Cours des Arès

En effet, ces deux projets sont dans les faits intimement liés : le parking souterrain est situé à la fois sous la place Général de Gaulle (niveau -1) et sous le cours des Arès (niveau 0). Ainsi, associer la rénovation du parking Gassendi tant au niveau structurel que sécuritaire avec les mises aux normes réglementaires permet, non seulement, de revoir son fonctionnement aujourd'hui peu rationnel, mais aussi de recentrer ses entrées et sorties afin de restituer l'unité de la place Général de Gaulle et du cours des Arès.

La particularité de ce projet est de mener de front un vaste traitement de surface et la réhabilitation d'une infrastructure d'envergure.



LES ENJEUX DU PROJET DE REHABILITATION

Concernant le Parking :

- Réfection fonctionnelle et structurelle des trois niveaux de parking dont deux en sous-sol
- Etanchéité de la dalle
- Mise aux normes règlementaires de l'ensemble de l'équipement
- Amélioration du fonctionnement et de la lisibilité et rationalisation des circulations internes

Concernant la requalification des espaces publics de la place G de Gaulle et cours des Arès :

- Promouvoir des espaces vivants, agréables afin que la place et le cours deviennent le lieu de vie et de rencontre des Dignois
- Conserver la capacité d'accueil pour les manifestations (marchés, foires, corso et fêtes, l'axe du bd Gassendi)
- Améliorer le confort et la lisibilité des espaces en rétablissant l'équilibre entre le végétal, l'eau, et le minéral.

LES ESPACES CONCERNES

Le parking Gassendi est composé de trois niveaux :

- le premier niveau au rez-de-chaussée d'une surface de 1200 m²
- le niveau -1 d'une surface de 3540 m²
- le niveau -2 d'une surface de 3540 m²

Les aménagements extérieurs représentent une surface décomposée comme suit :

- la place Général de Gaulle de 2958 m²
- le cours des Arès d'environ 2095 m²

LE PARKING EN CHIFFRES :

222 places parking

6 places PMR

10 places cours des ARES

2 places PMR

6. LE PROJET DE REHABILITATION DU PARKING SOUTERRAIN

Pour définir le projet de rénovation et de mise aux normes du parking souterrain, la commune s'est faite assister d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (SCET) et d'une maîtrise d'œuvre (groupement SEBA EXPERT / HetR et associés).

La capacité du parking, suivant le projet de réfection, est de 233 places de stationnement.

Après les reprises structurelles du parking, le projet consiste à remettre aux normes de sécurité le parking afin de pouvoir accueillir les véhicules dans les meilleures conditions possibles (ventilation, éclairage et des mises aux normes électriques, sanitaires, ascenseur, etc). Les travaux prévoient aussi la pose de nouvelles menuiseries et la reprise des peintures (revêtements peinture de sols, plafonds et murs) et le traitement des façades.

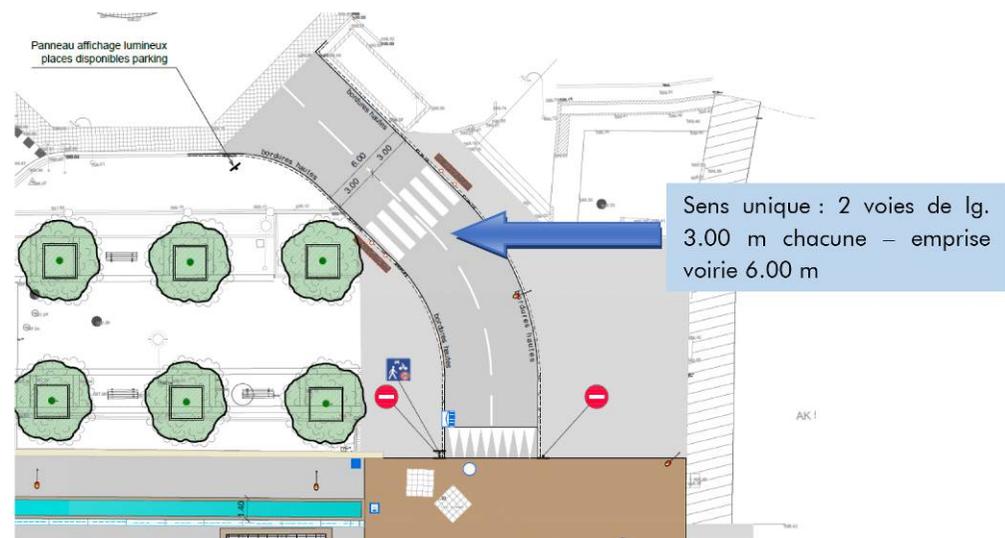
FOCUS

L'entrée et la sortie du parking simplifiées

La réfection du parking vise à réorganiser la circulation des véhicules en simplifiant l'entrée et la sortie.

L'aménagement vise à organiser l'ensemble des entrées/sorties du parking depuis le rond-point du 18 Juin 1940 situé au bout du bd Victor Hugo. Ce choix supprime les contraintes d'accès actuelles du parking. La place G. de Gaulle et le cours des Ares retrouvent une unité dans les espaces et pratiques piétonnes.

Une nouvelle entrée sera créée depuis le boulevard Gassendi vers les niveaux 0. L'accès se fera par une file de droite réservée depuis le rond-point du 18 Juin 1940 via une nouvelle rampe. La sortie se fera depuis le R-1 et conservera son emplacement initial.



Une circulation intérieure modifiée

La centralisation des entrée/sortie propose l'avantage d'une circulation interne optimisée avec une sortie des véhicules en circuit court. Les stationnements sont concentrés aux niveaux -1 et -2, avec un rétablissement de 5 places PMR au niveau -1 positionnées à côté du futur ascenseur.

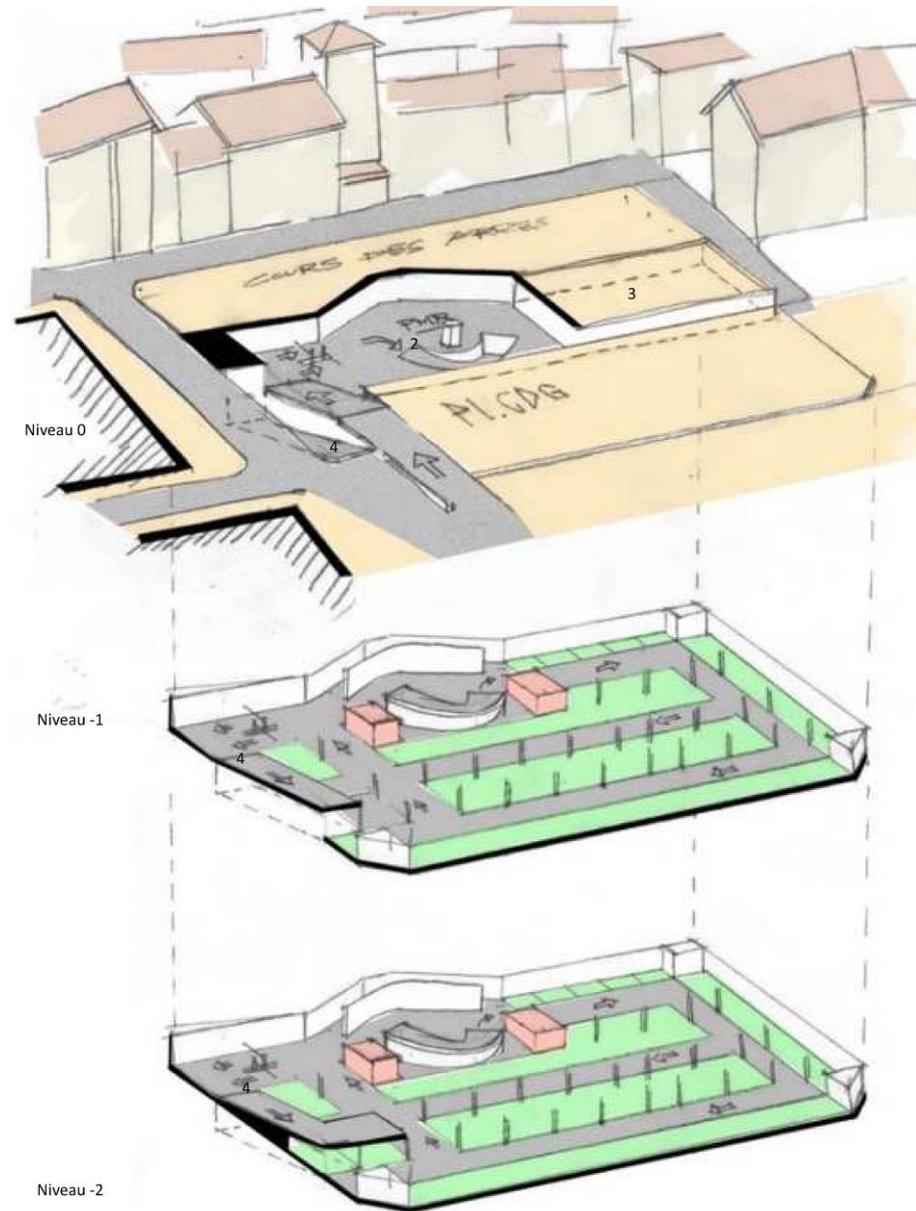
Au niveau 0, seule la rampe cylindrique sera conservée et son sens initial de circulation sera inversé afin de desservir les niveaux inférieurs (-1 et -2).

Les circulations ascendantes de sortie se feront directement par le niveau -1 par deux rampes linéaires superposées en limite est sur l'emprise de la rampe actuelle. Ce fonctionnement permettra une sortie rapide et directe sur la route de Barcelonnette sans croisement avec les véhicules entrants en surface.

Des travaux de renforcement structurel

Le parking a subi des désordres structurels à cause du soulèvement du radier du R-2 par une sous pression de nappe.

Le radier et les éléments structurels seront repris par décrouantage des parties dégradées et par l'ajout de renfort.



Une nouvelle gestion des eaux de nappe

Le pompage des eaux pour éviter la sous pression du radier sera réalisé grâce à 3 puits de pompage.

Par puit, les eaux seront remontées par des pompes de 6 m³/h. Il y aura deux pompes par puits de pompage. Une alternance sera réalisée à chaque pompage. Les informations des pompes seront renvoyées à une armoire de commande. Une alerte sera activée si les deux pompes se mettent en route simultanément.

De nouvelles issues de secours

La réglementation impose la création de 2 issues de secours afin de respecter une distance de maximum 40 m entre l'axe des circulations des véhicules jusqu'aux SAS de l'escalier de secours.

L'étanchéité de la toiture et rampe d'accès entière reprise

La totalité de structure de chaussée sur parking sera démolie au niveau du cours des Arès et de la place Générale de Gaulle. L'étanchéité de la toiture béton sera ensuite reprise.

Un ascenseur installé

Une cage d'ascenseur sera créée pour permettre l'accès aux PMR au niveau N-1. L'ascenseur desservira le niveau 0 et le N-1.

Des WC publics créés

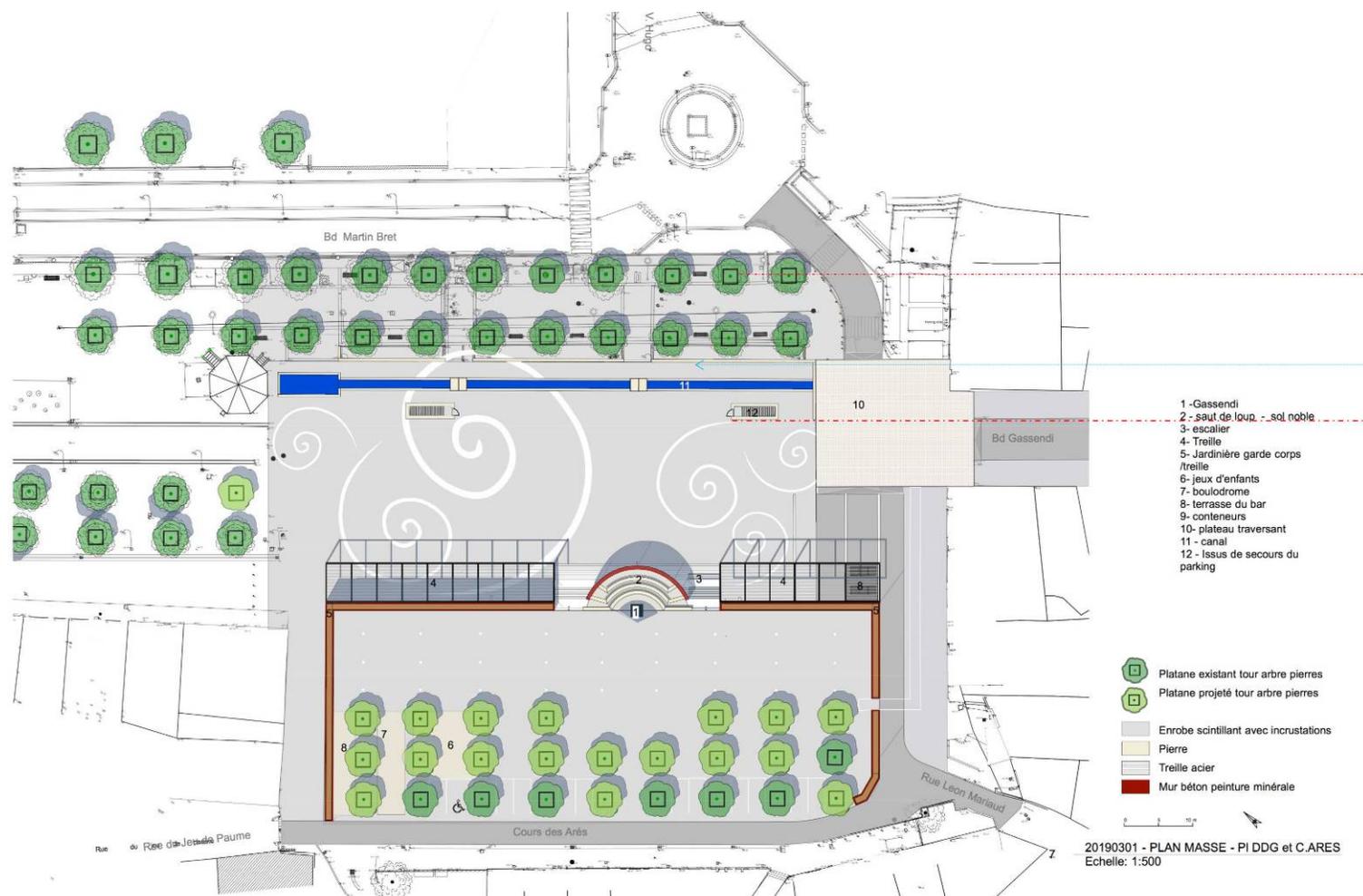
Des toilettes publiques et des toilettes PMR seront créées au niveau 0.

Équipement du parking

L'entrée du parking sera équipée de portique d'affichage lumineux indiquant les conditions d'accès et de circulation du parking.

Des caméras de vidéo protection seront implantées au droit des accès piétons et véhicules.

Enfin des zones de stationnement dédiées aux vélos sont prévues.



7. LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE G. DE GAULLE ET COURS DES ARES

Le réaménagement de la place Général de Gaulle et du Cours des Arès repose sur la mise en valeur des grands axes urbains dans le projet : Bd Gassendi / Avenue Victor Hugo, le retour à l'équilibre entre minéral / végétal avec les mails plantés et les treilles structurants la composition, la mise en valeur des éléments d'architecture et de paysages remarquables existants, l'intégration des principales circulations piétonnes longitudinales (tissus de faubourg) et transversales (entre ville haute et ville basse) et par la rationalisation des circulations et du stationnement automobile pour privilégier les modes doux.

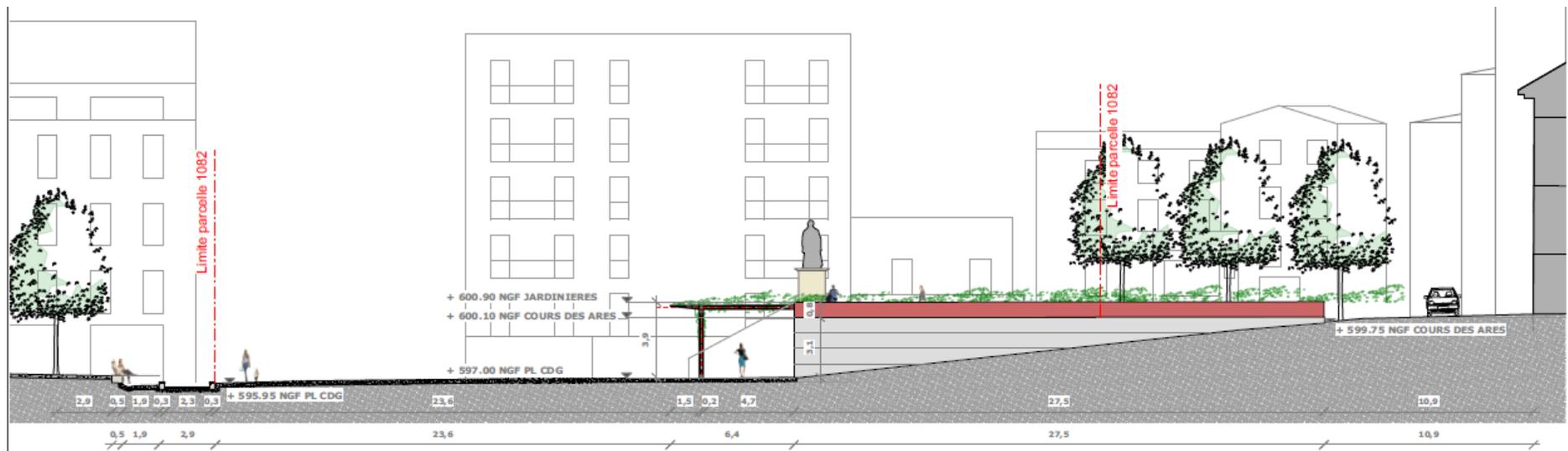


RETOUR D'UN EQUILIBRE VEGETAL-MINERAL :

La réalisation du parking souterrain a complètement supprimé la relation entre les mails de platanes de la place G. de Gaulle et du cours des Arès. Le projet prévoit de reconstituer le mail du cours des Arès pour restaurer l'équilibre entre les parties végétales et minérales des deux places.

Dans le projet, les espaces plantés représenteront 3 400 m² contre 2 250m² environ actuellement. Ce gain permet, non seulement de parvenir à la restauration d'un équilibre nécessaire avec : 3 400 m² planté et 2900 m² minéral mais, également, d'intégrer pour des éléments du programme offrant des usages confortables à l'ombre comme le terrain de pétanque et les jeux pour enfants.





L'EAU RETROUVE SA PLACE

Enfin, l'eau viendra compléter la trame des éléments naturels. Historiquement le cheminement de l'eau sur la place est visible sur le pré de foire. Aujourd'hui, la remise en fonction du parking implique le pompage de 150 m³ par jour une partie de ce surplus sera renvoyé en surface dans le cadre d'un petit canal faisant ruisseler de l'eau. Ce dernier viendra souligner les principes de composition principaux et apportera un confort supplémentaire en été. L'eau s'intègre dans la composition générale en complétant un axe qui démarre de la grande fontaine et se termine au jet d'eau réalisés dans la tranche 1 des aménagements de la place.



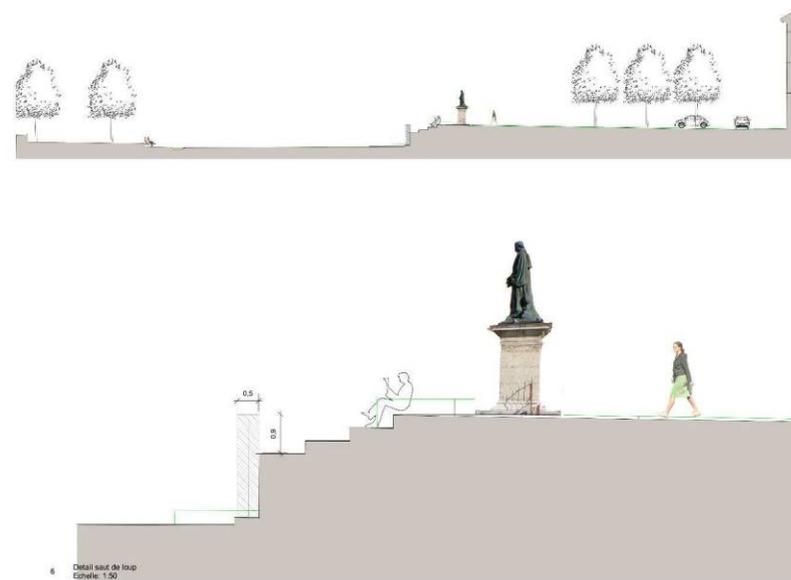
REMARQUABLES EXISTANTS MIS EN VALEUR

Le projet intègre les singularités de l'existant, notamment les éléments architecturaux remarquables tels que le kiosque à musiques et la statue de Gassendi.

Le **kiosque à musique** se trouve en rive de l'axe du Bd Gassendi et le projet prévoit de renforcer cette implantation en installant le canal ouvert face au kiosque. De fait ce dernier n'est plus dans une situation insulaire entre deux places mais dans le prolongement d'un parcours qui met en scène les différents états de l'eau.

La **statue de Gassendi** sera intégrée à la circulation principale et replacée au centre de la composition qui est sa situation historique. Le nouvel escalier monumental de 24 m de large se situera sur l'axe du boulevard Victor Hugo et sera l'élément d'architecture le plus important du projet en devant l'élément de transition symbolique entre deux places apaisées et de liaisons douces entre la ville haute et la ville basse.

Dans le dos de la statue, le mail replanté du Cours des Arès fournira un fond végétal à l'échelle de l'œuvre.





LE MAIL VALORISE

Le mail de platanes est un espace de déambulation typique des villes provençales. Il offre un excellent confort d'été à la saison estivale et permet de prendre pleinement le soleil l'hiver. De fait, il devient un abri naturel aux évènements quotidiens et exceptionnels : marchés, bal, jeux de boules, rassemblement de plein air.

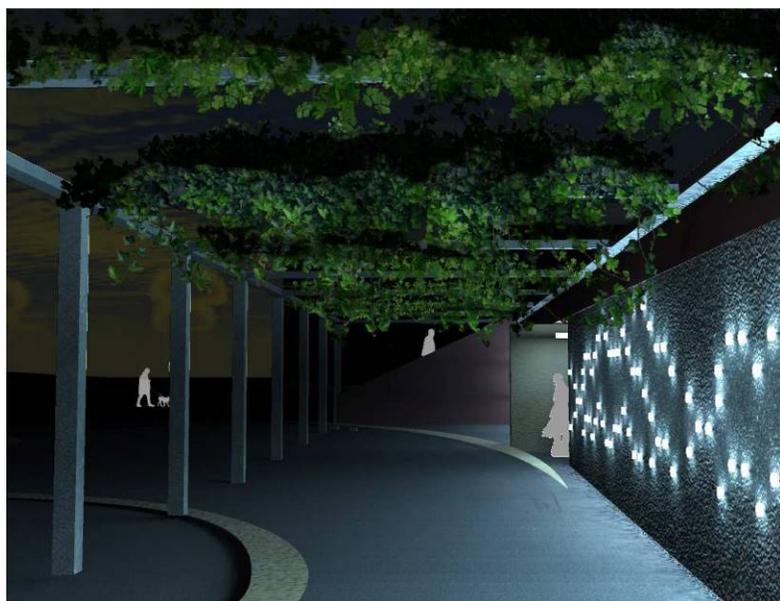
Le mail Gassendi est exceptionnel par la taille et la qualité de ses platanes. Situé dans le prolongement de l'axe majeur du centre-ville de Digne-les-Bains, il constitue un élément de patrimoine remarquable à part entière. Toutefois les aménagements successifs l'ont progressivement isolé du reste de la ville jusqu'à le réduire à un « couloir planté ».

Cependant le mail est une trame vivante, une trame verte, qu'il s'agit de valoriser en l'ouvrant à des pratiques de détente diverses sans nuire à la circulation des modes doux.

L'aménagement propose une ouverture sur la promenade sous les platanes, au nord de la place G. de Gaulle. Le cours des Arès, lui, retrouve un ombrage important grâce aux arbres plantés en pleine terre (en dehors de l'emprise du parking).

LA NUIT AUSSI

Il est prévu de mettre en relief le passage sous la treille en façade du parking avec l'incrustation de pavés de verres cylindriques laissant traverser la lumière intérieure du parking vers l'extérieur.

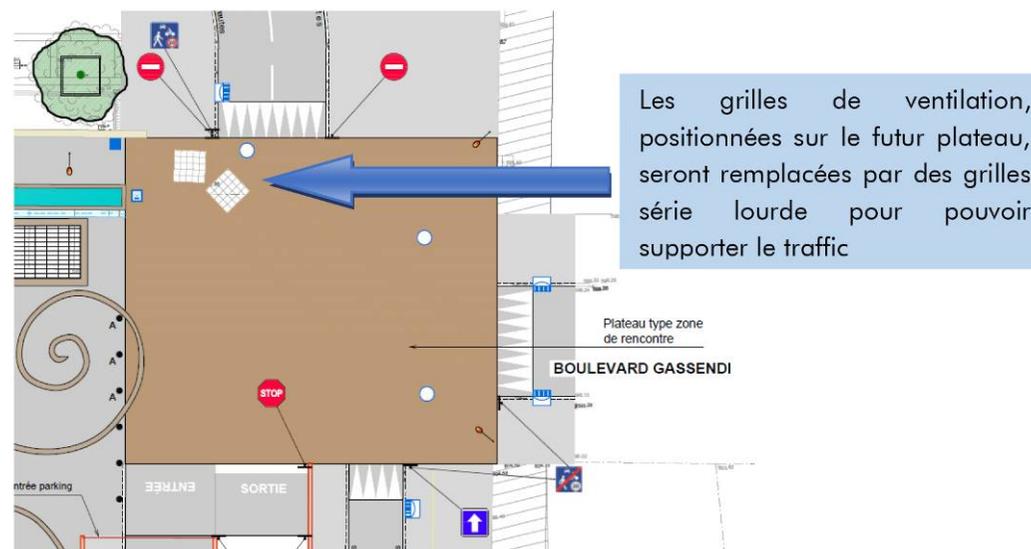


Plateau traversant

Un plateau traversant, permettant l'aménagement d'une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h), et positionné à l'intersection du bd Gassendi/cours des Ares/place G. de Gaulle, facilitera les échanges entre les différentes voies et les entrées/sorties du parking. Le plateau traversant sera traité différemment afin de bien marquer la zone de rencontre et l'espace dédié aux piétons.

Zone 30

Le passage en zone 30 de l'ensemble des voies adjacentes permet de renverser les priorités entre les véhicules et les modes doux dans le cœur du centre-ville.



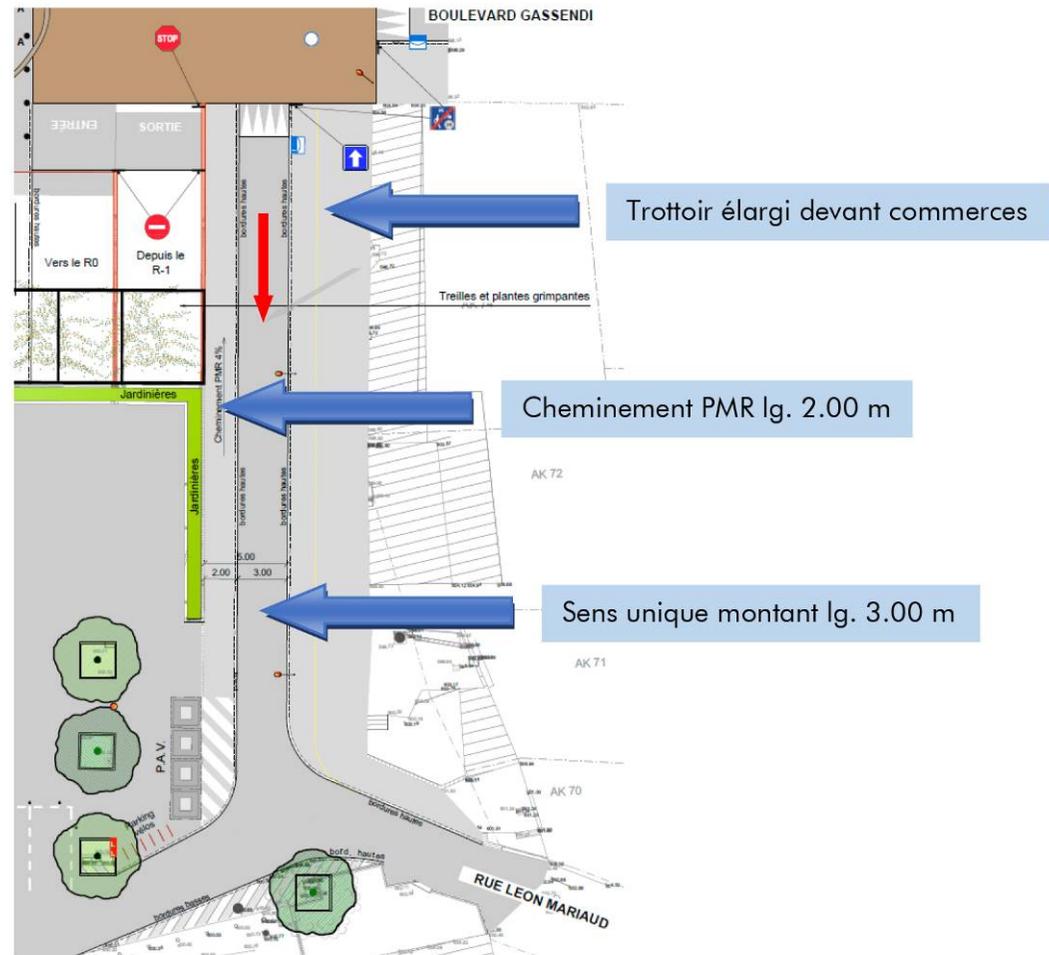
Rampe PMR

Les contraintes foncières actuelles sur le cours des Arès à l'Est imposent d'aménager la rampe PMR côté parking, le long du cours des Arès, et de modifier l'emprise de la voie en imposant un sens unique montant.

Des places de stationnement seront créées le long du cours des Arès (12 places), avec l'intégration d'une place PMR réglementaire.

Mobilier urbain

Afin de permettre la réalisation d'un lieu de rencontre et de partage, il sera implanté, sur les places hautes et basses, des bancs et fauteuils. Des appuis vélos seront également intégrés sur le cours des Arès. Des bornes anti-bélier seront implantées entre le plateau et la place G. de Gaulle (6 bornes dont 3 amovibles), afin de protéger les citoyens présents lors des diverses manifestations.



Jeux d'enfants et espaces détente

Des espaces ludiques seront aussi créés (boulodrome, jeux d'enfants, etc...) afin de permettre aux citoyens de s'approprier la place et le cours. Tous ces aménagements tiennent compte également de l'aspect évènementiel et de ses contraintes (marchés, fêtes, foires, etc...).

L'aménagement comprend une ligne d'eau, sous forme d'un canal, alimenté par le pompage des eaux du R-2 du parking. Ce canal est situé sur la place G. de Gaulle le long du mail au Nord et en dehors de l'emprise du parking souterrain.

Un espace dédié aux boulistes sera restitué sur le cours des Ares. La terrasse des commerces situés en bas de la rue du Jeu de Paume sera repositionnée sur le cours à son emplacement d'origine. Une aire de jeux d'enfants sera elle-aussi implantée à cet endroit, créant un espace détente et jeux tous âges regroupé en un même lieu.

Les espaces verts

Il est prévu l'installation de jardinières plantées, sur le cours des Arès , de plantations d'arbres de hautes tiges en pleine terre sur le cours des Arès et la mise en place des plantes grimpantes sur les treilles situées devant la façade du parking visible sur la place G. de Gaulle.

8. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant des travaux : 3 520 000,00 € HT

Les subventions déjà acquises :

ETAT (DETR)	200 000,00 €
ETAT (DSIL 2019)	450 000,00 €
REGION PACA	204 790,00 €

Les subventions sollicitées :

CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	300 000,00 €
ETAT (DETR 2020)	200 000,00 €

9. CALENDRIER DE REALISATION

- APS : livré le 14 Décembre 2018
- APD : livré le 8 Avril 2019
- Permis de construire : déposé le 20 Mai 2019
- **Consultation des entreprises : de fin-Juin à fin Juillet 2019**
- Travaux : d'Octobre 2019 à Novembre 2020

10. LES TRAVAUX

La consultation des entreprises sera lancée d'ici la fin du mois de juin. Pas moins de 11 lots différents sont prévus :

- | | |
|---|--|
| - Lot N° 1 : Gros œuvre, démolitions | - Lot N° 6 : Ventilation, CVC |
| - Lot N° 2 : Voirie et Réseaux Divers | - Lot N° 7 : Peinture |
| - Lot N° 3 : Etanchéité | - Lot N° 8 : Espaces verts |
| - Lot N° 4 : Electricité (intérieur, extérieur)
Sécurité (SSI, CO, Vidéo, Moyens de secours) | - Lot N° 9 : Serrurerie |
| - Lot N° 5 : Ascenseur | - Lot N° 10 : Plomberie |
| | - Lot N° 11 : Equipements du parc
(barrières, automates, caisses) |

L'emprise du chantier restera interdite au public durant la totalité des travaux.

Le phasage des travaux est en cours de finalisation. La restitution de la place Général de Gaulle au public est attendue pour le printemps 2020.

11. ACCOMPAGNER LE CHANTIER



COMMERCES OUVERTS

Durant la durée des travaux, tous les commerces resteront ouverts. Une signalétique appropriée sera mise en œuvre afin de limiter au maximum les impacts du chantier sur les commerces.

Parallèlement, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'association des commerçants Cœur de ville désigneront un commerçant chargé d'être le relais entre la municipalité et les acteurs commerçants afin d'informer en continu sur le déroulement du chantier.



PARKING DE LA GRANDE FONTAINE : UN NOUVEAU PARKING SUPPLEMENTAIRE

Pour accompagner les contraintes de stationnement durant les travaux du parking souterrain et de la place Général de Gaulle, le projet de Parking de la Grande Fontaine (anciennement Usine à gaz) est lancé. Il permettra la création de nouvelles places de stationnement gratuit à proximité immédiate du centre-ville.

Les travaux de démolition de la friche industriel sont en cours et les travaux doivent se dérouler jusqu'en novembre.



UNE NOUVELLE LIAISON PIETONNE

Afin d'assurer un cheminement piétonnier fluide, visible et sûr entre le futur parking de la Grande Fontaine et le centre-ville, des travaux d'aménagement des trottoirs du haut du Bd Gassendi sont prévus d'ici novembre.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Durant le chantier, des contraintes de circulation et de stationnement pourront s'appliquer au droit des travaux afin d'assurer leur bon déroulement. Elles seront communiquées en temps utile.

